



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

## Séance du mardi 09 avril 2024

### Délibération n° 2024-21

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 18  
Pouvoirs : 1  
Votants : 19

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 05 avril 2024

**Date d'affichage électronique de la convocation :** 05 avril 2024

**Secrétaire de Séance :** Marylène CELLIER

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - Vincent BRUN - David OHANNESSIAN - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD - Julie SABY

**Absent(s) représenté(s) :**

Caroline VITAL a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

**Absent (s):-**

***FONCIER – Acquisition partielle de la parcelle B 1510 – autorisation de signer***

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'avenue des combattants. Il indique que les propriétaires de la parcelle ont été reçus à plusieurs reprises par les services de la mairie afin de trouver une solution d'aménagement de la nouvelle limite de propriété qui satisfasses les deux parties.

Il a été convenu que la commune puisse acquérir environ 200 m<sup>2</sup> de la parcelle B1510, soit une bande de 2 m sur 100 m de long.

Cette emprise permettra d'aménager la voirie et de créer des places de stationnement ainsi qu'un cheminement pour les modes de déplacement doux.

Cette acquisition est proposée aux conditions suivantes :

- Prix du foncier – 10 € du m<sup>2</sup> (la superficie exacte sera déterminée sur la base des plans de division du géomètre à réaliser)
- Réalisation d'un mur sur la nouvelle limite de propriété avec une clôture en grillage simple. Deux portails agricoles, d'une largeur de 5 m chacun, seront installés de part et d'autre de la parcelle pour permettre l'accès à des véhicules agricoles.

La commune prendra également à sa charge :

- Les frais de géomètre pour la division foncière
- Les frais d'actes notariés

Cette acquisition permettra de mener à bien une opération d'intérêt général et d'amélioration du cadre de vie par la mise en valeur de cette voirie structurante pour la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

Votants : 18 – suffrages exprimés : 19 - *Abstention* : 0 Pour : 19 – *Contre* : 0

**Sous réserve de l'accord définitif des propriétaires de la parcelle :**

- **Approuve** l'acquisition de ladite parcelle pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'avenue des combattants visant à aménager la voirie, créer des places de stationnement ainsi qu'un cheminement pour les modes de déplacement doux.
- **Accepte** les conditions de cette acquisition : réalisation d'un mur de clôture, implantation de 2 portails agricoles, prise en charge par la commune des frais de géomètre et de notaire.
- **D'autoriser** le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et ses avenants éventuels.
- **Dit** que les crédits sont prévus au BP 2024

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*